



PREFETE D'EURE ET LOIR

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
Région Centre-Val  
de Loire  
Unité  
Départementale  
D'Eure et Loir

RECEPISSE DE DECLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE  
N°SAP/837754381

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral de la Préfète d'Eure et Loir en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direction d'Eure et Loir,

La Préfète d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 14 mars 2018 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire par :

**Le micro-entrepreneur Madame Rina CONEGGO** dont le siège social est situé :

16 La Rivière  
28120 VIEUVICQ

Siret : 83775438100015



Jean-Paul ANTON

Fait à Chartres, le 26 avril 2018

Le Directeur Adjoint

Pour la préfète et par délégation du directeur régional  
 du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,  
 des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
 du travail et de l'emploi de l'unité Départementale d'Eure et Loir,

d'Eure et Loir.  
 Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.

2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.  
 Quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du premier semestre de l'année en cours), perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7233-2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan qualitatif, en demeure par le préfet resserré sans effet, les obligations définies à l'article R. 4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou qui reconnaît, de façon répétée, après mise en œuvre de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif, ouvertent droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du code du travail et l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

### **- Entretien de la maison et travaux ménagers**

Les activités déclarées sont les suivantes :

Madame Rina CONEGGO exerce son activité selon le mode prestataire.

Ce récépissé n'est pas limité dans le temps.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Madame Rina CONEGGO.